



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)



RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : THEXX DRY NATUREL

Code du produit : 012239

UFI : KTXW-EAUX-Q00N-D7AP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Soins de pis.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : LABORATOIRES CEETAL-CMPC

Adresse : 1, Rue des Touristes - CS 10039 42001 Saint-Etienne Cedex 1 France

Téléphone : (33) 04 77 49 46 70. Fax: (33) 04 77 49 46 71.

ceetal.rd@ceetal.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) - Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement : DANGER

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3

ACETATE D'ETHYLE ; N°CAS : 141-78-6

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Aucune.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composants dangereux

ETHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : $\geq 35 - < 40$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

BUTANONE ; N°CE : 201-159-0; N°CAS : 78-93-3

Poids : $\geq 10 - < 15$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CE : 205-500-4; N°CAS : 141-78-6

Poids : $\geq 10 - < 15$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

Indications diverses

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête. Nausée. Etat semi-conscient

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Brouillard d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit. Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Combinaison complète de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4. Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne pas rincer avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr : voir rubrique 7 Protection individuelle : voir rubrique 8 Evacuation : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Eviter de : génération/formation d'aérosols.

Mesures de protection**Mesures de lutte contre l'incendie**

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger contre : Radiation UV/rayonnement solaire. Conservé le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur seuil : 200 ppm / 380 mg/m3

Limitation de crête : 4(II)

Remarque : Y

Version : 27.10.2020

BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur seuil : 200 ppm / 600 mg/m3

Limitation de crête : 1(I)

Remarque : H, Y

Version : 27.10.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

:

Valeur seuil : 300 ppm / 900 mg/m3

Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

:

Valeur seuil : 200 ppm / 600 mg/m3

Version : 20.06.2019

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur seuil : 200 ppm / 730 mg/m3

Limitation de crête : 2(I)

Remarque : Y

Version : 27.10.2020

Valeurs limites biologiques

BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

:

Paramètre : 2-Méthyléthylcétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 2 mg/l

Version : 13.03.2020

Valeurs de référence DNEL/PNEC**DNEL/DMEL**

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil :	114 mg/m3
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	206 mg/kg
Facteurs de sécurité :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	87 mg/kg
Facteurs de sécurité :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	950 mg/m3
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	343 mg/kg
Facteurs de sécurité :	jour(s)

PNEC

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,96 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,79 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	3,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	2,9 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,63 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,38 g/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection individuelle****Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection de la peau**Protection des mains**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié : CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) Caoutchou butyle NBR (Caoutchouc nitrile)

Caractéristiques exigées : Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min

Epaisseur du matériau des gants : ≥3 mm

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique : Liquide.

Couleur

Couleur : Bleu

Odeur

Seuil olfactif : Caractéristique.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non applicable.

Point de fusion/point de congélation :	Non applicable
Température de décomposition :	Nn déterminé
Point éclair :	17°C
Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité :	> 3,3 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :	< 19 Vol-%
Limite inférieure d'explosivité :	Non applicable
Limite supérieure d'explosivité :	Non applicable
Densité :	0,9 g/cm3 (20 °C)
Solubilité dans l'eau :	Non déterminé
Solubilité dans les corps gras :	Non déterminé.
pH :	Non déterminé
log P O/W :	Non déterminé
Viscosité :	Non déterminé
Seuil olfactif :	Non déterminé
Densité relative de la vapeur :	Non déterminé
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé
Teneur en COV maximale (CE) :	54,6 Pds %
Solides inflammables :	Non applicable.
Gaz inflammables :	Non applicable.
Liquides combustibles :	Négligeable.
Propriétés explosives :	Non applicable.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes**Informations complémentaires**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Élimination du produit/de l'emballage**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.2. Informations complémentaires

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL · MÉTHYLÉTHYLÉTONE)

Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL · METHYL ETHYL KETONE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL · METHYL ETHYL KETONE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 33
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2 · ADR : III (<= 450 l)
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2 · IMDG 2.3.2.2 (Groupe d'emballage III <= 450 l)
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 2 · IATA 3.3.3.1 (Groupe d'emballage III <= 30 l)
Étiquette de danger : 3

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVIIIn du Règlement REACH n° : 3.40

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 03. Autres composants · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 11. Toxicité aiguë · 11. Corrosion cutanée/irritation cutanée · 11. Lésions oculaires graves/irritation oculaire · 11. Sensibilisation respiratoire ou cutanée ·

11. Cancérogénité · 11. Mutagénicité sur les cellules germinales · 11. Toxicité pour la reproduction · 11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique · 11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée · 11. Danger par aspiration · 12. Toxicité aquatique · 14. Classe(s) de danger pour le transport -

Transport maritime (IMDG) · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.